

impose aux commandants des bureaux de recrutement une plus grande attention dans l'examen des jeunes gens. Ces officiers devront s'occuper des candidats ne réunissant pas les conditions d'aptitude voulues, et auxquels leur âge permet de se présenter l'année suivante.

Quant aux jeunes gens reconnus impropres au service dans l'année qui précède, immédiatement celle de leur tirage au sort, la loi du 31 décembre 1875 a confirmé le droit que leur accordait le décret du 1er décembre 1872 de réclamer le bénéfice du volontariat, s'ils sont déclarés bons pour le service par le conseil de révision.

A la nomenclature des écoles mentionnées dans le décret du 1er décembre 1872, dont les élèves sont admis sous certaines conditions au volontariat d'un an, la circulaire ministérielle ajoute l'école des haras du Pin, ainsi que les fermes-écoles et les écoles pratiques d'agriculture pour ceux des élèves qui auront obtenu le brevet de capacité aux examens de sortie. L'obtention du brevet est constatée par un certificat que délivre le directeur de l'établissement et que l'élève doit produire avec sa demande d'engagement.

Afin de parer à des inconvénients qui lui ont été plusieurs fois signalés, le ministre de la guerre juge indispensable de donner aux examens le caractère d'un concours. Le nombre des engagements conditionnels à recevoir dans chaque département sera déterminé d'après le nombre des jeunes gens qui y auront été examinés. Cette proportion sera fixée dès que le résultat des examens sera parvenu au ministre. L'admission des jeunes gens dépendra donc exclusivement du rang qu'ils occuperont sur la liste de classement du département. Le nombre des points à l'aide desquels sera évalué le mérite de chaque candidat variera de 0 à 60.

Dès que les examens seront terminés, la commission de classement dressera la liste des candidats par ordre de mérite, et les préfets adresseront aussitôt après, et le 3 octobre au plus tard, au ministre de la guerre, un tableau faisant connaître la répartition des jeunes gens en catégories, établies d'après le nombre de points obtenus. Afin d'égaliser autant que possible dans les différents départements les épreuves écrites, la dictée devant servir de composition sera adressée sous pli cacheté aux préfets des départements, et ce pli devra être ouvert en séance devant les jeunes gens réunis pour l'examen.

Jusqu'à présent les jeunes gens étaient admis à faire choix d'un corps suivant l'ordre d'inscription de leur demande sur le registre de la préfecture. Ce mode de procéder ayant offert, paraît-il, des inconvénients, le ministre de la guerre décide qu'à l'avenir les jeunes gens susceptibles de contracter l'engagement conditionnel seront appelés à faire choix de corps dans lequel ils désirent servir suivant un ordre déterminé par voie de tirage au sort.

Cette opération aura lieu dès que le ministre de la guerre aura notifié aux préfets le chiffre des engagements à recevoir dans leur département. C'est un employé de la préfecture qui procédera au tirage des numéros, en séance publique, et en présence d'un conseiller de préfecture désigné par le préfet. La liste des jeunes gens classés d'après l'ordre de tirage sera affichée dans les bureaux de la préfecture. Une copie en sera envoyée immédiatement au bureau de recrutement, dont le commandant convoquera les jeunes gens suivant l'ordre de cette liste pour recevoir la déclaration de leur choix.

Le montant de la somme à verser en exécution de l'article 53 de la loi reste fixé à 1,500 fr. Le versement devra être effectué du 15 octobre au 4 novembre. Les demandes d'exemption du versement de la prestation ne seront reçues qu'autant que les postulans auront obtenu, à la suite de leurs examens, de 51 à 60 points, ce qui équivaut à la mention « très-bien ».

Tous les engagés dans l'artillerie ont Jean de Falais restait sous le regard atone et fixe de Gabriel, il se baissait, s'humiliait, et finissait par ramper aux pieds du jeune homme.

Ses cheveux blanchissaient, les rides couvraient son visage, un tremblement terrible agitait ses mains... Le pauvre poète allait plus loin dans l'exactitude de sa vision étrange : il lui était donné de pénétrer au fond du cœur de Jean de Falais, et dans ce cœur il y avait comme un océan de larmes.

Ces choses étranges, ces larmes avaient Gabriel pour cause. Elles tombaient lentement, à la façon dont s'échappaient les gouttes de sang du sein du gladiateur blessé.

Et Gabriel comptait ces pleurs, regardait cet homme, et n'éprouvait plus pour lui qu'une céleste et immense pitié.

Le tableau changea encore. [et cette fois ce fut Xavière qui s'avança; on eût dit qu'elle sortait de l'ombre indécise projetée par un épais feuillage; ses yeux souriaient et sa bouche souriait comme ses yeux. Elle prenait la main de Gabriel et l'emmenait avec elle, par un chemin semé d'ajoncs en fleurs et de bruyères roses, et de loin, elle lui montrait les ruines du château de Mériadec.

Il y pénétrait avec elle, leur première visite était pour la chapelle; une statue de femme en marbre blanc les attirait tous deux, et Gabriel croyait que la main de la statue prenait leurs deux mains pour les unir...

La scène changeait encore, et le mou-

appelés à exécuter des manœuvres à cheval. Les jeunes gens, pour être admis dans cette arme, batteries à pied ou batteries montées, devront donc produire un certificat délivré par la commission d'équitation.

Les engagements seront reçus du 24 octobre au 5 novembre, et la mise en route aura lieu le 8 novembre. En principe, les engagements doivent être souscrits au chef-lieu du département; toutefois, lorsque ce chef-lieu n'est pas en même temps le siège de la subdivision de région dont il fait partie, ils peuvent être reçus au chef-lieu de cette subdivision. (Débats)

### BULLETIN ÉCONOMIQUE

#### La situation des affaires A ROUBAIX-TOURCOING.

19 juin.

La situation générale laisse toujours beaucoup à désirer et la fabrique fait acte de prudence en restreignant sa production.

Tissus. — Les ventes de la dernière quinzaine ont été peu importantes; il faut cependant en excepter quelques gros lots d'articles d'été, qui restaient en magasin, et qui ont été vendus à des prix en faveur des acheteurs.

Comme nous le disions dans un de nos précédents bulletins, nos lainages armures nouveautés, continuent à jouir de la vogue. Il est vrai qu'ils sont établis dans des conditions de prix qui ne pouvaient manquer d'en répandre l'usage.

Les acheteurs pour l'article d'hiver sont annoncés. Nous pouvons donc espérer voir nos transactions bientôt reprendre quelque activité.

Laines brutes. — Le prix des laines se ressent du malaise de la fabrique. Beaucoup d'acheteurs attendent le résultat des ventes publiques de Londres, qui auront lieu à partir du 20 courant.

Soies et Chappes. — Le bas prix de cette matière en ranime l'emploi. Le moment d'une reprise n'est peut-être pas éloigné.

Filature de Laine. — L'alimentation n'est pas encore satisfaisante, les prix de façon sont encore bas, quoiqu'il y ait tendance à la hausse depuis quelques jours.

Peignage. — Certains genres de laine dont la fabrique était dépourvue ont pu rendre quelque activité au peignage.

Cotons. — Les marchés cotonniers sont en meilleure situation depuis quelques jours. Les prix ont monté de 2 à 3 francs et il faut voir le Louisiana très-orléanais à fr. 75/76. Les nouvelles de la prochaine récolte sont un peu moins favorables; c'est probablement ce qui a causé le petit mouvement de hausse constaté plus haut, car la filature est encore approvisionnée en moyenne pour deux mois.

Filature de coton. — La filature de coton arrive à bout de ses engagements; pour les renouveler, elle sera forcément obligée de baisser ses prix. Il faut voir le N° 40 de qualité courante vers 4-75 fr. On dit même que certaines affaires se sont traitées en dessous de ces limites.

#### DEUX EXEMPLES DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES ET DE CAISSE DE PRÉVOYANCE.

— Nous sommes très-joie d'être les adversaires systématiques de ce qu'on appelle aujourd'hui la « coopération », c'est-à-dire de l'association des ouvriers, soit entre eux, soit avec les patrons. Nous pensons et nous avons dit souvent que l'erreur des partisans absolus de l'association est de l'élever à la hauteur d'un principe et de vouloir la généraliser, sans tenir aucun compte des circonstances de lieu, de temps et de milieu. Mais comment pourrions-nous trouver mauvais que des ouvriers unissent leurs efforts et leurs ressources dans le but d'améliorer leur situation présente et d'assurer leur avenir! comment n'apprécierions-nous pas les patrons qui encouragent, les aident et les dirigent dans cette voie éminemment

morale et féconde! Il est vrai, dans beaucoup de cas, les associations ouvrières nous paraissent être des entreprises stériles chimériques, souvent désastreuses; nous ne les blâmons pas; nous cherchons seulement à en détourner les ouvriers dans leur propre intérêt. Dans beaucoup de cas aussi, la participation des ouvriers et employés aux bénéfices du patron nous semble inapplicable. Au moins n'admettons-nous point que les ouvriers la réclament comme un droit, car alors le droit de participer aux bénéfices devrait avoir logiquement pour corrélatif le devoir de participer aux pertes, s'il s'en produit. Mais toutes les fois qu'une industrie comporte un certain degré d'association entre le chef responsable qui la dirige et ses auxiliaires, toutes les fois que ce chef peut et veut attribuer à ceux-ci une part de profit proportionnée à leur mérite, nous applaudissons de grand cœur à cette initiative bienfaisante et libérale, car nous y voyons une organisation de l'épargne et de la prévoyance, un excellent moyen de stimuler le zèle des ouvriers, de les attacher à la famille industrielle dont ils font partie, et de leur inspirer le goût de la vie sédentaire et des habitudes d'ordre et d'économie.

C'est donc avec un vif plaisir que nous venons de lire le compte rendu des séances du 23 mars et du 16 avril de la Société formée par le chef, les employés, ouvriers et ouvrières de l'imprimerie A. Chaix et Cie. M. Chaix a institué dans son établissement la participation aux bénéfices et une caisse de prévoyance et de retraite; mais il n'accorde la participation que comme une récompense qu'il faut mériter par le travail et par la bonne conduite, et les droits qu'elle confère à celui qui l'obtient imposent aussi des devoirs. Ces droits d'ailleurs s'acquiescent et se perdent, en vertu de règles nettement formulées par les statuts de l'association. En 1875, le nombre des participants s'est accru de 64, et en tenant compte des déchéances et des décès qui se sont produits, il s'élevait, au 31 décembre, à 296. Le taux de la participation est de 69 millimes, soit environ 7 centimes par franc d'appointements ou de salaires. En 1872, il avait été de 10 centimes; en 1873, de 7 centimes; en 1874, de 10 c. 1/2. A cette répartition de 7 centimes par franc, il faut ajouter, pour les 58 participants qui ont dix ans de présence dans la maison, la plus-value que prévoit l'article 16 bis (nouveau) du règlement. Cette plus-value, formant une part supplémentaire, est, pour 1875, de 4 fr. 81 c. par année de service; elle sera donc de 48 francs pour les moins anciens de ceux auxquels elle est dévolue; elle s'élève à 144 francs pour le plus ancien. L'article 16 bis, ajouté l'année dernière au règlement, est ainsi conçu: « En aucun cas, la part totale attribuée annuellement à chaque participant ne pourra excéder le quart de ses salaires ou appointements. Le montant, s'il y en a, sera réparti, sans distinction de service, entre les participants ayant dix ans de présence révolus, au prorata de leurs années de service. Mais cette part supplémentaire ne profitera à ces participants que s'ils remplissent les conditions d'âge et d'ancienneté énoncées: »

« Un autre honorable industriel, M. F. Pinet, fabricant de chaussures à Paris, a créé, au profit de ses ouvriers, des pensions de retraite pour la vieillesse, avec garantie de l'Etat pour les versements effectués. Ici encore, ce sont seulement les ouvriers méritants qui jouissent du bénéfice de l'institution. M. Pinet a fixé un minimum de travail qui donne droit à la prime fixée par le règlement. Ce minimum est, dit-il, assez bas pour que les ouvriers les plus faibles, qui emploieraient convenablement leur temps, puissent l'atteindre. Pour les ouvrières, il est plus bas encore, afin que les mères de famille travaillant chez elles puissent, tout en soignant leur ménage et leurs enfants, atteindre aussi et assez facilement ce minimum. « Mon règlement, ajoute M. Pinet, n'est pas favorable aux natures paresseuses, débâchées, inconstantes; il vise un but moral, en ne voulant récompenser que les personnes honnêtes, stables et courageuses; je ne veux aider que ceux qui font des efforts pour s'aider eux-mêmes, et je crois qu'en cela j'aurai l'approbation des honnêtes gens. »

Par un nouveau jeu de son imagination fatiguée et malade, tous les personnages qu'il avait vu séparément se présentent ensemble devant lui, mais cette fois groupés, et il lui parut qu'il devinait le centre de ces êtres, le feu de ce foyer, la vie de ses créatures.

Humbles et tristes se tenaient Jean de Falais et la jeune femme; souriants et fiers Xavière et le comte; en haut, comme dans une gloire, apparaissaient la mère Thérèse, l'abbé Montreuil et madame de Mériadec: enfin, une famille en larmes, mais qui paraissait prête à renaitre au bonheur: Rumisard, Albine et Rémié...

Gabriel ne cherchait point le sens que pouvaient avoir ces apparitions; il se souvint des visions dont les mourants se trouvent souvent favorisés; il crut à une sorte de prophétie qui lui montrait le bonheur des autres acheté au prix du sien, et il murmura:

— Seigneur, que votre volonté s'accomplisse!

Il dormit. Son sommeil fut sans rêve. (A suivre).

Un banque 3 1/2 % esp. int. 12 13/16 133/8 4 1/2 % ext. 14 3/16 13 1/4 13 1/8 4 1/2 % Turc 13.35 13.75 4 1/2 % Turc nouv. 13.35 13.75 4 1/2 % Péruv. 16 3/4 16 3/4 2

### ROUBAIX-TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

La procession de la Fête-Dieu s'est faite hier matin, par un temps convenable; le soleil n'est pas venu faire chatoyer les fleurs et étinceler les dorures, mais l'atmosphère n'a pas été troublée, si ce n'est par un vent léger qui agitait d'une manière fort pittoresque, les banderoles nombreuses.

Aux abords de reposoirs, et surtout sur la Grande-Place, une foule considérable stationnait. La procession a commencé vers onze heures. Les trois paroisses St-Séver, Notre-Dame et St-Martin réunies formaient un défilé d'une grande étendue.

Les élèves des Frères et la Grande Fanfare ouvraient la marche. Les paroisses étaient échelonnées dans l'ordre suivant : St-Séver, Notre-Dame et St-Martin. Au milieu du cortège, on remarquait les Cercles catholiques d'ouvriers; des sociétaires chantaient un cantique des plus remarquables dont voici le refrain:

Catholique et français toujours !... Faisaient partie de la procession : Les jeunes filles de l'Orphelinat, la société de la Ste-Famille; le Collège; toutes les écoles; des myriades de jeunes filles en blanc, avec des écharpes multicolores.

Un détail charmant du cortège : On avait distribué mi-partie aux enfants de la St-Union, mi-partie aux enfants de la Sagesse, quinze bannières représentant les quinze mystères. Ce groupe était des plus intéressants.

Des statues, des petits groupes de symbolisme religieux, des bannières, des banderoles, des oriflammes, étaient portés par tout un peuple de jeunes filles et jeunes garçons.

Un groupe de dames patronnesses de St-Vincent-de-Paul s'étaient mêlées au cortège. Le Dais venait enfin. Immédiatement derrière marchaient MM. Scrépel, Roussel et Louis Watine, adjoints, représentant la municipalité. Nombre de personnes suivaient faisant cortège.

La Grande Harmonie a commencé au commencement de la procession et à la fin deux magnifiques morceaux. Il y avait cinq reposoirs : un à l'entrée de la rue du Grand-Chemin; un à la place Notre-Dame; un à l'extrémité de la rue de la Fosse-aux-Chènes; un au collège, et un sur la Grand-Place.

Les cérémonies religieuses, à Roubaix, ont généralement un caractère imposant de magnificence. La bénédiction générale du Saint-Sacrement donnée du haut du reposoir de l'église Saint-Martin; le cortège groupé sur la Grande-Place; les bannières, les jeunes filles, les statues, les fleurs, et les environnant la foule recueillie, offraient un aspect vraiment grandiose et magnifique.

La pieuse cérémonie était terminée à une heure. La procession et la foule se sont dispersées au son du dernier morceau des deux sociétés musicales.

Les paroisses Sainte-Elisabeth et du Sacré-Cœur, ont fait chacune leur procession respective. On remarquait dans le cortège de Sainte-Elisabeth, la société des Arbalières et la Concordia qui a conduit la marche avec les plus beaux morceaux de son répertoire. — B.

Pour recevoir un louis d'or, beaucoup iraient loin. Voici un jeune roubaisien qui, pour le prendre n'a pas bougé de place. X... logé dans une auberge de la Grande-Place et X... a escamoté 20 francs à son propriétaire. Des recherches sont faites pour découvrir ce mauvais coucheur.

#### BOURSE DE PARIS

##### Variations des Cours du samedi 10 avec ceux du samedi 17 juin

VALEURS	Cours du samedi 10	Cours du samedi 17	Hausse	Baisse
A terme				
3 1/2 % ex-cou.	68.15	68.50	40	
5 %	105.90	105.32	57 1/2	
B. de France	3650	3650		
» Paris	1086.25	1085.	21.25	
Crédit fonc.	752.50	683.75	88.75	
» mobil.	143.75	148.25		2-50
Est. génér.	525.	520.		5
Est	590.	590.		
Lyon	976.	970.		6
Midi	780.	780.		
Nord	1205.	1187.50		2 50
Océans	1005.	1000.		5
Orléans	1287.50	1282.50		5
Suez	762.50	626.25		6 25
Italie 5 1/2 %	73.75	72.05		1 70
Mob. espag.	573.75	551.		23 75
Ch. Lomb.	138.75	137.		18 75
» Autric.	371.75	360.		11 25
Comptant				
3 1/2 % ex-cou.	68.20	68.50		30
5 %	105.95	105.20		75
4 1/2 %	97.60	97.20		30
Ville 1869	375.	370.		5
» 1871	358.50	355.		3 50
Act. Ouest	640.	642.50		
Obi. 3 % Est.	317.	315.		2
» Lyon	330.	330.		
» Midi	324.	322.50		1 50
» Orléans	326.	325.		1
» Vendée	285.	284.		11.
Obi. 1 Rouen (R)	260	265		
» (Sud)	170.	164.50		5

Le candidat à l'École forestière sont prévus qu'ils doivent se présenter le 12 juillet, au plus tard, devant MM. les conservateurs des forêts des divers centres de compositions pour recevoir les instructions nécessaires.

M. Werquin, ancien courtier de commerce à Lille, a laissé en mourant toute sa fortune, 7 à 800,000 fr., au bureau de bienfaisance de Lille. M<sup>me</sup> veuve Werquin conserve l'usufruit de cette fortune.

Un concours d'animaux reproducteurs, de labourage, de maréchalerie et d'instruments aratoires, aura lieu au Cateau, le dimanche, 23 juillet prochain. La ville du Cateau se charge des frais d'installation des concurrents.

Un bien malheureux accident s'est produit samedi dans une fabrique de cigare, rue de Douai, à Lille. Un ouvrier belge, du nom de P. Klinkens, âgé de 31 ans et habitant la rue de Mazagran, a eu le bras droit horriblement broyé en enfonçant, à l'aide d'une cuillère de fer, la ceruse dans l'entonnoir qui la porte sous la meule destinée à broyer cette préparation. Le pauvre ouvrier est très-menacé de perdre le bras.

On se rappelle qu'au mois de février dernier, le jour de la foire aux bestiaux, un jeune homme d'une quinzaine d'années accosta une petite fille qui s'amusa sur les remparts de Cambrai avec d'autres enfants de son âge, et, sans mot dire, lui déchargea sur la tête plusieurs coups de canne plombée. Cette enfant, la fille du sieur Dauverchain, ferblantier, tomba baignée dans son sang, et tandis qu'on la reportait chez elle à demi-morte, le jeune étranger s'enfuyait frottement de son habit de la gendarmerie afin de s'y faire arrêter. Ce jeune homme, et les débats qui viennent d'avoir lieu à Cambrai devant le tribunal correctionnel l'ont révélé, était un employé de commerce chassé par son patron, M. Vasseux-Watin, de Bohain, à cause de son caractère indolent. Albert — tel est son nom — n'avait pas osé rentrer chez son père qui habite Hannappes, village de l'Aisne, et marchant à tout hasard, il était arrivé à Cambrai le surlendemain de son départ sans argent et sans avoir mangé depuis deux jours.

Un détenu, M. Batempie, fils, n'a trouvé d'autres motifs que la folie pour expliquer un pareil acte. Sa plaidoirie qui n'a pas duré moins d'une heure, a été éloquent. La fin a couronné l'œuvre; le tribunal admettant le système de défense de M<sup>re</sup> Dumont, a renvoyé le prévenu des fins de la plainte, sans dépens. Albert, qui avait été enfermé depuis le 24 février a pu retourner avec son père et sa mère, présents à l'audience.

Dans la nuit du 12 au 13, des préposés des douanes de la brigade de Bavincchove, en service de circulation sur le territoire de Sainte-Marie-Cappel, distinguèrent deux individus qui marchaient d'un pas rapide. Ils se mirent à leur poursuite, mais les contrevenants pour éviter d'être arrêtés abandonnèrent leurs charges, s'élevant à 70 kil. de tabac belge.

Le même jour des hommes de la brigade de Winnezeele ont découvert, caché dans un fossé, un petit ballot contenant un trentaine de kilogrammes de tabac en poudre. En opérant la vidange de la fosse d'aisances d'une maison de la rue de l'Arbre-vert, à Dunkerque, on a trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né. Le coupable est une fille de 21 ans, Stéphanie V..., originaire de Steenvoorde.

Le 14 juin, on a retiré de l'Escourt, près de l'écluse Gros-Jean, le cadavre du nommé Bruneau, Français, âgé de 76 ans, disparu de son domicile depuis la veille. Ce malheureux qui occupait l'emploi de garde nuit à la compagnie d'Anzin, donnait depuis quelques jours, des signes d'aliénation mentale.

Un sieur Gabot Pierre-Joseph, âgé de 23 ans, inculpé de vol et de dégradation, a été arrêté hier, par deux agents qui se sont rendus à l'écluse d'Iwuy, (Cambrai) chez le sieur Panien, débitant chez qui il travaillait.

On n'a pas oublié le capitaine Webb, qui l'été dernier, a traversé à la nage les trente kilomètres de bras de mer qui séparent l'Angleterre de la France, entre Douvres et Calais. Cet exploit inouï va avoir un imitateur; de moins un autre anglais, du nom de Frédéric Carvill, annonce qu'il fera, lui aussi, la traversée du Pas-de-Calais à la nage. Le jour fixé est le 12 mois d'août.

CONSERVATION DU MAÏS. M. Tierce observe que l'alimentation du bétail est menacée d'une crise pour l'avenir prochain, à raison de la moindre quantité de betteraves qui sont ensemencées; il voudrait que le Comice étudie la question de la conservation du maïs, qui donne dans d'autres contrées de très-bons résultats. Il cite un de nos collègues, M. Lepeuple, qui emploie le maïs conservé pour le bétail. Plusieurs membres prennent la parole à l'occasion de cette observation de M. Lepeuple; il résulte de leurs remarques que les lins sont surtout brûlés aux endroits où le terrain est compact et humides, mais que cependant on observe dans cette affection des bizarreries qui indiquent que les causes sont multiples. M. Ladureau prend l'engagement d'étudier chimiquement les terres où se rencontrent en ce moment des lins brûlés.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 17 juin. — Gustave Dupied, rue Saint-Elisabeth, 23. — Félix Vanhecke, rue Saint-Antoine, 42. — Florence Use, rue de la Croix, cour Thibaut, 4. — Gustave Lefebvre, Grande-Rue. — Jules Meyer, rue de l'Époule, cour Saint-Louis, 4. — François Ryeland, au Pile, cour Delplanque, 15. — Pierre Semeyn, rue de l'Époule, 206. — Clément Watron, rue de Lannoy, 2. — Adolphe Lemahieu, rue du Fontenois, 87. — Alphonse Jonckheere, rue Notre-Dam, 97. — Edmond Vanlede, rue Stephenson, 16.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 17 juin. — Philomène Honoré, 18 jours, rue de France, 23. — Jean-Baptiste Duplat, 73 ans, cordonnier, rue des Fossés, cour Delplanque, 41. — Charles D'Hérinnes, 7 ans, rue de la Chaussée, 1. — Lequesne, présentée sans vie, rue des Longues-Haies, cour Bonte-Latel, 11. — Elise Marks, 7 mois, rue Bernard, 94, cour Raux. — Catherine Steyaert, 62 ans, dévideuse, Hôtel-Dieu. — Alphonse Hasbrouck, 24 ans, Employé de commerce, rue Saint-Pierre, 34. — Jules Daupont, 6 ans, rue du Fontenois, cour Flipois, 32.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 juin. — Jules Dedeher, rue des Piatz. — Clotilde De-loose, rue de Renaix. — Jean-Baptiste Thint, rue de Renaix. — Marie Férain, au Pont des Piatz. Du 17. — Augustine Lecomte, sœur de Renaix. — Blanche Adèle Desautels, issue Thibaut. — Juliette Donckels, rue du Bocquet. — Arthur Lecomte, rue de la Blanche-Porte. — Germaine Marie Desplechin, au Moulin-Faget. — Eugénie Desquière, rue St-Roch. — Achille Benoit, à la Croix-Rouge. — Marie Thérèse, au Moulin-Faget. — Germaine Catoire, à la Vierge. — Louis Charles Desmestre, rue de la Tossée. Du 18. — Laure Panmer, rue de la Latte. DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 juin. — Jules Destrug, 4 mois, rue de Gand. — Jean Baptiste, veuve de Augustine Loridan, rue de Gand, 74 ans 8 mois. — Jean-Baptiste Duriez, 1 an 1 mois, à la Croix-Rouge. — Emile Dauselier, 17 jours, à la Croix-Rouge. — Edouard Baudewyn, 79 ans 7 mois, à l'Hôpital civil. Du 17. — Ferdinand Delapout, 6 ans, 6 mois, à la Marlière. — Germaine Catoire, 1 an 3 mois, chemin du Yrolois. — Marie Vanneste, 2 ans 10 mois, Blanche-Porte. — Léonard Chambarelard, 49 ans 5 mois, à l'Hôpital-Civil. Du 18. — Thadée Verbrugge, 60 ans, rue du Collège. — Amand Duterte, 59 ans 11 mois, rue de Lille.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS. Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 20 juin 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame JULIE SCHAALIGNE, épouse de Monsieur Louis DECOCK, née à Bruges et décédée à Roubaix, le 2 mai 1876, à l'âge de 54 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET OBIT. — Inhumation d'Alfred Robesse. — A été gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien) et dans la Fraie France, de Lille.

#### Comice agricole.

Extrait du procès-verbal de la séance du 7 juin 1876. Présidence de M. BAUCARNE-LEROUX. (SUITE)

J'ai profité de la circonstance qui m'était offerte, pour entretenir M. le Commissaire général de l'Agriculture, du Concours régional qui doit avoir lieu dans le Nord en 1878. Je lui ait fait remarquer qu'il se présentait pour cette époque une coïncidence favorable à l'État, à savoir la tenue de l'Exposition universelle qui a lieu à Paris en 1878, et produite une influence funeste, sur le Concours régional du Nord; il est incontestable que l'Exposition universelle attirera à elle les expositions des agriculteurs, et que notre Concours sera absolument délaissé.

Me faisant l'interprète de vos sentiments, j'exprimai à M. l'Inspecteur mes craintes, et le désir de voir reporter le Concours régional du Nord à 1879. M. l'Inspecteur général a accueilli mes observations avec intérêt, et a promis d'examiner la question, et qu'il ferait ses efforts pour donner satisfaction au vœu exprimé. Je terminai, Messieurs, en disant que les Concours régionaux agricoles, sont toujours très-utiles à l'agriculture; c'est dans ces magnifiques Expositions que le progrès mais on ne voit pas de progrès, et l'agriculture ne peut donner satisfaction au vœu exprimé.

Je terminai, Messieurs, en disant que les Concours régionaux agricoles, sont toujours très-utiles à l'agriculture; c'est dans ces magnifiques Expositions que le progrès mais on ne voit pas de progrès, et l'agriculture ne peut donner satisfaction au vœu exprimé.

Je terminai, Messieurs, en disant que les Concours régionaux agricoles, sont toujours très-utiles à l'agriculture; c'est dans ces magnifiques Expositions que le progrès mais on ne voit pas de progrès, et l'agriculture ne peut donner satisfaction au vœu exprimé.

Je terminai, Messieurs, en disant que les Concours régionaux agricoles, sont toujours très-utiles à l'agriculture; c'est dans ces magnifiques Expositions que le progrès mais on ne voit pas de progrès, et l'agriculture ne peut donner satisfaction au vœu exprimé.

Je terminai, Messieurs, en disant que les Concours régionaux agricoles, sont toujours très-utiles à l'agriculture; c'est dans ces magnifiques Expositions que le progrès mais on ne voit pas de progrès, et l'agriculture ne peut donner satisfaction au vœu exprimé.

Je terminai, Messieurs, en disant que les Concours régionaux agricoles, sont toujours très-utiles à l'agriculture; c'est dans ces magnifiques Expositions que le progrès mais on ne voit pas de progrès, et l'agriculture ne peut donner satisfaction au vœu exprimé.

Je terminai, Messieurs, en disant que les Concours régionaux agricoles, sont toujours très-utiles à l'agriculture; c'est dans ces magnifiques Expositions que le progrès mais on ne voit pas de progrès, et l'agriculture ne peut donner satisfaction au vœu exprimé.

Je terminai, Messieurs, en disant que les Concours régionaux agricoles, sont toujours très-utiles à l'agriculture; c'est dans ces magnifiques Expositions que le progrès mais on ne voit pas de progrès, et l'agriculture ne peut donner satisfaction au vœu exprimé.

Je terminai, Messieurs, en disant que les Concours régionaux agricoles, sont toujours très-utiles à l'agriculture; c'est dans ces magnifiques Expositions que le progrès mais on ne voit pas de progrès, et l'agriculture ne peut donner satisfaction au vœu exprimé.

Je terminai, Messieurs, en disant que les Concours régionaux agricoles, sont toujours très-utiles à l'agriculture; c'est dans ces magnifiques Expositions que le progrès mais on ne voit pas de progrès, et l'agriculture ne peut donner satisfaction au vœu exprimé.